

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2011
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires, sise au 1950, boulevard Sacré-Coeur, à Dolbeau-Mistassini, ce 13^e jour de septembre 2011, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Jenny Boutin, Dorys Boily, Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Blanche-Yvonne Potvin et Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Claude Larouche, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M^{me} Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absents : M^{mes} Brigitte Gagné, Louise Perron et Nathalie Tremblay.
MM. Steeve Bussière, Alain Leclerc et Jean-Patrice Tremblay.

1. **Mot de bienvenue**

M. Rémi Rousseau souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **Ouverture de la séance**

CC-5853-09-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :
QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-5854-09-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :
QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en retirant les sujets suivants :

- Préposé(e) aux élèves handicapés – Polyvalente Jean-Dolbeau ;
- Préposé(e) aux élèves handicapés – Polyvalente des Quatre-Vents ;

Les points suivant sont ajoutés :

- Fête des Ursulines ;
- Motion de Félicitations : Comité organisateur du tournoi de golf.

ADOPTÉ

CC-5855-09-11

4. **Approbation du procès-verbal du 16 août 2011**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 16 août 2011 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a aucune question.

8. **Ressources éducatives jeunes**

Une question est posée par M. Rémi Rousseau à M^{me} Doris Girard, directrice des Services éducatifs, concernant la rentrée scolaire. Le tout s'est bien déroulé.

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P**

M^{me} Dorys Boily demande à M. Michel Tremblay comment s'est déroulé le début de l'année scolaire en formation professionnelle.

M. Tremblay nous informe que la rentrée s'est bien déroulée malgré une baisse de clientèle dans certains programmes d'études professionnelles.

10. **Ressources humaines**

10.1 **Rappel de la mise en disponibilité de M. Carl Sergerie**

ATTENDU la résolution CC-5756-05-11 adoptée le 24 mai 2011 concernant la mise en disponibilité de M. Carl Sergerie dans le cadre de l'organisation scolaire 2011-2012;

ATTENDU un besoin d'engagement supplémentaire;

En conséquence,

CC-5856-09-11

Il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède au rappel de la mise en disponibilité de M. Carl Sergerie, au champ 6 (Musique au primaire) à l'école Benoît-Duhamel, et ce, pour l'année scolaire 2011-2012.

A D O P T É

10.2 Rappel de la mise en disponibilité de M^{me} Madeleine Ringuette

ATTENDU la résolution CC-5754-05-11 adoptée le 24 mai 2011 concernant la mise en disponibilité de M^{me} Madeleine Ringuette dans le cadre de l'organisation scolaire 2011-2012;

ATTENDU un besoin d'engagement supplémentaire;

CC-5857-09-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède au rappel de la mise en disponibilité de M^{me} Madeleine Ringuette au champ 12 (Français au secondaire) à la Polyvalente Jean-Dolbeau, et ce, pour l'année scolaire 2011-2012.

A D O P T É

10.3 Rappel de la mise en disponibilité de M^{me} Patricia Gauthier

ATTENDU la résolution CC-5753-05-11 adoptée le 24 mai 2011 concernant la mise en disponibilité de M^{me} Patricia Gauthier dans le cadre de l'organisation scolaire 2011-2012;

ATTENDU un besoin d'engagement supplémentaire;

CC-5858-09-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède au rappel de la mise en disponibilité de M^{me} Patricia Gauthier au champ 10 (Musique au secondaire) à la Polyvalente Jean-Dolbeau, et ce, pour l'année scolaire 2011-2012.

A D O P T É

10.4 Nouveaux contrats d'engagement à temps plein

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commission scolaire de combler trois postes vacants supplémentaires et de répondre à des besoins pédagogiques;

CONSIDÉRANT la libération de ces postes par le Bureau régional de placement;

CC-5859-09-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QU'un contrat d'engagement d'enseignante ou d'enseignant, à temps plein effectif au 1^{er} juillet 2011, soit accordé aux personnes suivantes pour les champs énumérés ci-dessous :

Champ 1 Adaptation scolaire (2 postes):

Nom de l'enseignant ou de l'enseignante	École
Ann Bélanger	Polyvalente des Quatre-Vents
Nathalie Tremblay	Maria-Goretti, Sainte-Hedwidge

Champ 3 Primaire (1 poste):

Nom de l'enseignant ou de l'enseignante	École
Marie-Julie Drapeau	La Source, Les Prés Verts

A D O P T É

10.5 **Préposé(e) aux élèves handicapés – Polyvalente Jean-Dolbeau**

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

10.6 **Préposé(e) aux élèves handicapés – Polyvalente des Quatre-Vents**

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

10.7 **Technicienne ou technicien de travail social – Polyvalente Jean-Dolbeau**

ATTENDU l'affectation du personnel de soutien, autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et services de garde, pour l'année scolaire 2011-2012;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'affectation de la personne ci-après désignée :

M^{me} Cynthia Bussièrès, au poste de technicienne de travail social, régulier temps partiel, 25 heures par semaine, à la Polyvalente Jean-Dolbeau.

A D O P T É

10.8 **Technicienne ou technicien de travail social – CFP Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU l'affectation du personnel de soutien, autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et services de garde, pour l'année scolaire 2011-2012;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'affectation de la personne ci-après désignée :

M^{me} Annick Pagé, au poste de technicienne de travail social, régulier temps partiel, 25 heures par semaine, au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini.

A D O P T É

CC-5860-09-11

CC-5861-09-11

10.9 Abolition de poste – Secrétaire d'école – École Maria-Goretti

ATTENDU le départ à la retraite de madame Louise Archambault, secrétaire d'école à l'école Maria-Goretti de La Doré;

ATTENDU que la commission scolaire désire procéder immédiatement à l'abolition du poste suivant :

Classe d'emploi	Lieu de travail	Nombre d'heures	Date d'abolition du poste
Secrétaire d'école	École Maria-Goretti	35 heures par semaine	1 ^{er} juillet 2011

En conséquence,

CC-5862-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'abolition du poste ci-haut indiqué.

A D O P T É

10.10 Plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur de l'adaptation scolaire pour 2011-2012

ATTENDU l'affectation du personnel de soutien au secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2011-2012;

En conséquence,

CC-5863-09-11

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement:

QUE le Plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2011-2012, soit accepté tel que présenté.

A D O P T É

10.11 Plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur du service de garde pour 2011-2012

ATTENDU l'affectation du personnel de soutien au secteur du service de garde pour l'année scolaire 2011-2012;

En conséquence,

CC-5864-09-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur du service de garde, pour l'année scolaire 2011-2012, soit accepté tel que présenté.

A D O P T É

10.12 **Organigramme 2011-2012**

ATTENDU la mise à jour annuelle de l'organigramme de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU la présentation du dossier à la Table des directions de service;

ATTENDU l'importance d'un organigramme et de sa mise à jour annuelle;

ATTENDU les plans d'effectifs du personnel de soutien, du personnel professionnel ainsi que du personnel cadre;

En conséquence,

CC-5865-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE l'organigramme 2011-2012 de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et des différents services soit accepté tel que présenté dans le document intitulé « Organigramme 2011-2012 » et que celui-ci soit mis à jour annuellement par le Service des ressources humaines.

A D O P T É

10.13 **Technicienne ou technicien en formation professionnelle – CFP de Roberval-Saint-Félicien**

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne ou technicien en formation professionnelle, poste régulier temps partiel, 21 heures par semaine, au Centre de formation professionnelle de Roberval-Saint-Félicien;

ATTENDU l'application de l'article 7-1.18 de la convention collective du personnel de soutien;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de madame Julie-Anne Decorby et monsieur Jean-Marc Mailloux, commissaires, monsieur Carol Martel, directeur du Centre de formation professionnelle de Roberval-Saint-Félicien et madame Johanne Bouchard, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

CC-5866-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'affectation de la personne ci-après désignée :

M. Dany Boudreault, technicien en formation professionnelle, poste régulier temps partiel, 21 heures par semaine, au Centre de formation professionnelle de Roberval-Saint-Félicien.

A D O P T É

11. **Ressources financières**

Aucun sujet n'a été discuté.

12. Ressources matérielles**12.1 Vente de parties de terrains des écoles Sainte-Marie et Polyvalente de Normandin et la bâtisse « École de Judo »****A) Rescinder la résolution CC-5272-03-10**

ATTENDU que la résolution CC-5272-03-10 accordait à l'organisme sans but lucratif « La Maison des Aînés Carré Nérée » une option d'achat sur des parties des terrains de l'école Sainte-Marie et de la Polyvalente de Normandin ainsi que la bâtisse « École de Judo » ;

ATTENDU que le projet présenté par cette résolution a été modifié sensiblement et que la Ville de Normandin sera partie prenante à cette transaction ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la résolution CC-5272-03-10 qui accordait à l'organisme sans but lucratif « La Maison des Aînés Carré Nérée » une option d'achat sur des parties des terrains de l'école Sainte-Marie et de la Polyvalente de Normandin ainsi que la bâtisse « École de Judo » soit rescindée.

A D O P T É

B) Nouvelle transaction

ATTENDU que la valeur des parties de terrains et de la bâtisse au rôle municipal n'excède pas 100 000 \$ et que, de ce fait, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets n'a pas à obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'aliénation dudit terrain tel que stipulé à l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique et le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (C.I-13.3, r.2.01) ;

ATTENDU que les deux conseils d'établissement et les directions des écoles concernées ont été consultés (circulation et accès aux écoles soient sécuritaires) ;

ATTENDU que la Ville de Normandin désire faire un aménagement sur les parties des terrains acquises en collaboration avec les deux organismes sans but lucratif et également de régulariser la conformité de deux terrains privés attendant aux parties des terrains à acquérir ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets demande un droit de préemption advenant que l'acquéreur actuel, la ville de Normandin et de futurs acheteurs désirent se départir des parties des terrains acquises, en totalité ou en partie, sauf exception pour deux parcelles de terrains à être vendues à des particuliers pour régulariser les règlements de zonage ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à la vente des parties des terrains de l'École Sainte-Marie située au 1017, rue du Centre Sportif et de la Polyvalente de Normandin située au 1285, avenue du Rocher ainsi que la bâtisse « École de Judo » située au 1228, avenue des Écoles de Normandin, tel que décrit au plan montrant la

CC-5867-09-11

CC-5868-09-11

situation des lieux élaboré par un arpenteur et à l'acte de vente élaboré par un notaire, pour la valeur nominale de 1,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente, pour et au nom de la commission scolaire

A D O P T É

12.2 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 « Maintien des bâtiments » 2011-2012 – Réfection des salles de toilettes du CFP de Roberval-Saint-Félicien (secteur commerce)**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2011-2012 pour des travaux de « Réfection des salles de toilettes du CFP de Roberval-Saint-Félicien (secteur commerce) » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection des salles de toilettes du CFP de Roberval-Saint-Félicien (secteur commerce) » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.3 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 « Maintien des bâtiments » 2011-2012 – Remplacement de la fenestration de la Cité étudiante de Roberval**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2011-2012 pour des travaux de « Remplacement de la fenestration de la Cité Étudiante de Roberval » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5870-09-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Remplacement de la fenestration de la Cité Étudiante de Roberval » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.4 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 « Maintien des bâtiments » 2011-2012 – Réfection de la toiture de l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Saint-Eugène d'Argentenay**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2011-2012 pour des travaux de « Réfection de la toiture de l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Saint-Eugène d'Argentenay » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5871-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection de la toiture de l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Saint-Eugène d'Argentenay » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.5 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 « Maintien des bâtiments » 2011-2012 – Réfection des salles de toilettes de l'école Sainte-Lucie d'Albanel**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2011-2012 pour des travaux de « Réfection des salles de toilettes de l'école Sainte-Lucie d'Albanel » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5872-09-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection des salles de toilettes de l'école Sainte-Lucie d'Albanel » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.6 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 « Maintien des bâtiments » 2011-2012 – Réfection de la toiture et de l'enveloppe du gymnase de l'école Hébert de Saint-Félicien**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de « Réfection de la toiture et de l'enveloppe du gymnase de l'école Hébert de Saint-Félicien » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5873-09-11

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection de la toiture et de l'enveloppe du gymnase de l'école Hébert de Saint-Félicien » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.7 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 « Maintien des bâtiments » 2011-2012 – Réfection d'une partie de la fenestration et de la maçonnerie de l'école Notre-Dame de Roberval**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de « Réfection d'une partie de la fenestration et de la maçonnerie de l'école Notre-Dame de Roberval » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection d'une partie de la fenestration et de la maçonnerie de l'école Notre-Dame de Roberval » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.8 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » 2011-2012 – Réfection du gymnase de l'école Le Tournant de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » pour l'année 2011-2012 pour des travaux de « Réfection du gymnase de l'école Le Tournant de Dolbeau-Mistassini » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5875-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection du gymnase de l'école Le Tournant de Dolbeau-Mistassini » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.9 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » 2011-2012 – Remplacement de la fenestration de l'école Sainte-Hedwidge de Sainte-Hedwidge**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » pour l'année 2011-2012 pour des travaux de « Remplacement de la fenestration de l'école Sainte-Hedwidge de Sainte-Hedwidge » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5876-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Remplacement de la fenestration de l'école Sainte-Hedwidge de Sainte-Hedwidge » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.10 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » 2011-2012 – Réfection des salles de toilettes de l'école des Deux-Lacs de Lac-Bouchette**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » pour l'année 2011-2012 pour des travaux de « Réfection des salles de toilettes de l'école des Deux-Lacs de Lac-Bouchette » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5877-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection des salles de toilettes de l'école des Deux-Lacs de Lac-Bouchette » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.11 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure « Amélioration, transformation et rénovation majeure - AMT » 2011-2012 – Réparation de la fondation de l'école des Deux-Lacs de Lac-Bouchette**

ATTENDU l'état de la fondation de l'école des Deux-Lacs de Lac-Bouchette;

ATTENDU la complexité d'identification des travaux nécessaires ;

ATTENDU qu'il serait prudent de réserver les services d'une firme d'architectes pour la préparation des documents d'appel d'offres;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5878-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des

plans et devis des travaux de « Réparation de la fondation de l'école des Deux-Lacs de Lac-Bouchette » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.12 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure « Amélioration, transformation et rénovation majeure - AMT » 2011-2012 – Réparation de la fondation du CFP de Roberval-Saint-Félicien (secteur commerce)**

ATTENDU l'état de la fondation du CFP de Roberval-Saint-Félicien (secteur commerce);

ATTENDU la complexité d'identification des travaux nécessaires ;

ATTENDU qu'il serait prudent de réserver les services d'une firme d'architectes pour la préparation des documents d'appel d'offres;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5879-09-11

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réparation de la fondation du CFP de Roberval-Saint-Félicien (secteur commerce) » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.13 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure « Amélioration, transformation et rénovation majeure - AMT » 2011-2012 – Issues extérieures de l'école Mgr Bluteau de Saint-Félicien**

ATTENDU la problématique au niveau des issues de l'école Mgr Bluteau de Saint-Félicien;

ATTENDU la complexité des normes édictées par la Régie des bâtiments;

ATTENDU qu'il serait prudent de réserver les services d'une firme d'architectes pour la préparation des documents d'appel d'offres;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

En conséquence,

CC-5880-09-11

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Issues extérieures de l'école Mgr Bluteau de Saint-Félicien » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

13. **Ressources informatiques et transport scolaire**

13.1 **Mesure 50680 – École 2.0 – La classe branchée (Tableau blanc interactif)**

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'autorise que deux regroupements d'achats provinciaux pour l'acquisition de matériel relatif à cette mesure (Centre collégial des Services regroupés et Centre de services partagés du Québec) ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets se réserve le droit de choisir son orientation en matière de technologie en lien avec cette mesure ;

ATTENDU que les achats seront effectués en conformité des dispositions de la mesure 50680 émise par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'aux précisions déposées par le Centre collégial des Services regroupés et le Centre de services partagés du Québec ;

ATTENDU que la totalité de la mesure (environ 191 000 \$) sera utilisée pour l'achat d'ordinateurs portables ainsi que de matériel interactif ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer les commandes, pour et au nom de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

14. **Direction générale et secrétariat général**

14.1 **Contrat de service entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et Ellipse Synergie inc. – Souscription au Service Phare**

Considérant l'engagement pris dans la planification stratégique d'instaurer un programme d'information et de formation destiné à soutenir la participation des parents à la vie scolaire et de communiquer avec les parents de façons variées;

Considérant que divers sujets peuvent être traités par l'entremise d'un portail informatique sur le site web de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

Considérant que ELLIPSE SYNERGIE INC. est une compagnie nous offrant ce service et qu'elle est la seule à offrir ce type de service ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

CC-5881-09-11

CC-5882-09-11

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets octroie le contrat de service à ELLIPSE SYNERGIE INC. pour souscrire au portail de service en ligne Service Phare ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

14.2 **Échéancier de consultation publique – Projet de modification de la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école**

ATTENDU l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique qui régleme le processus de maintien ou de fermeture d'une école ou de la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école et que la commission scolaire doit adopter une politique sur le sujet ;

ATTENDU que la politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année 2011-2012 sera modifiée ;

ATTENDU que le conseil des commissaires doit adopter un échéancier de consultation publique en lien avec la politique ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte l'échéancier suivant pour le processus de consultation publique du « Projet de politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école ».

CC-5883-09-11

PROJET DE MODIFICATION :	
<i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>	
Août 2011	<p>19-08-2011 : TDS : Clientèles prévisionnelles, ébauche des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement</i> et <i>Liste des écoles et des centres 2012-2013</i>.</p> <p>31-08-2011 : TDS spéciale : Présentation du projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i> et des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement</i> et <i>Liste des écoles et des centres 2012-2013</i>.</p>
Septembre 2011	<p>12-09-2011 : TDS : Acceptation des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement</i> et <i>Liste des écoles et des centres 2012-2013</i>.</p> <p>13-09-2011 : CCG : Présentation du projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et</i></p>

PROJET DE MODIFICATION :	
<i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>	
	<p>de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école et des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement</i> et <i>Liste des écoles et des centres 2012-2013</i>.</p> <p>13-09-2011 : CC : Acceptation de la consultation publique sur le projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>.</p> <p>14-09-2011 : Avis public pour consultation du projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i> (journaux locaux).</p> <p>19-09-2011 : CP : Dépôt au comité de parents de la consultation du projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>.</p> <p>21-09-2011 : Assemblée de consultation publique à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien, à 18 h 30, pour la présentation des modifications de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>.</p> <p>26-09-2011 : Assemblée publique (audition) à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien, à 18 h 30 et retour des commentaires écrits de la consultation publique.</p> <p>27-09-2011 : CC : Acceptation de la nouvelle <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>. CC : Acceptation des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement</i> et <i>Liste des écoles et des centres 2012-2013</i> pour consultations publiques. Début des consultations (interne : article 211, externe : article 212).</p> <p><u>Note</u> : Article 47 de la LIP : formation des CÉ : avant le dernier jour de septembre, nomination du représentant et du substitut au comité de parents.</p>

A D O P T É

14.3 **Projet de modification de la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école**

ATTENDU la résolution CC-5883-09-11 qui adopte un échéancier pour le processus de consultation publique « *Projet de politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école* », cette politique sera en vigueur pour 2011-2012.

PROJET DE MODIFICATION : Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école	
Août 2011	<p>19-08-2011 : TDS : Clientèles prévisionnelles, ébauche des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement et Liste des écoles et des centres 2012-2013</i>.</p> <p>31-08-2011 : TDS spéciale : Présentation du projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i> et des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement et Liste des écoles et des centres 2012-2013</i>.</p>
Septembre 2011	<p>12-09-2011 : TDS : Acceptation des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement et Liste des écoles et des centres 2012-2013</i>.</p> <p>13-09-2011 : CCG : Présentation du projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i> et des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement et Liste des écoles et des centres 2012-2013</i>.</p> <p>13-09-2011 : CC : Acceptation de la consultation publique sur le projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>.</p> <p>14-09-2011 : Avis public pour consultation du projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i> (journaux locaux).</p> <p>19-09-2011 : CP : Dépôt au comité de parents de la consultation du projet de modification de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>.</p> <p>21-09-2011 : Assemblée de consultation publique à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien, à 18 h 30, pour la présentation des modifications de la <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>.</p> <p>26-09-2011 : Assemblée publique (audition) à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien, à 18 h 30 et retour des commentaires écrits de la consultation publique.</p> <p>27-09-2011 : CC : Acceptation de la nouvelle <i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>. CC : Acceptation des projets de <i>Plan triennal, Actes d'établissement et Liste des écoles et des centres 2012-2013</i> pour consultations publiques. Début des consultations (interne : article 211, externe :</p>

PROJET DE MODIFICATION :	
<i>Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école</i>	
	article 212).
	<u>Note</u> : Article 47 de la LIP : formation des CÉ : avant le dernier jour de septembre, nomination du représentant et du substitut au comité de parents.

ATTENDU que des avis publics seront publiés dans les journaux locaux pour informer la population de la consultation publique concernant le présent projet de politique ;

ATTENDU la consultation à effectuer auprès du comité de parents ;

ATTENDU la consultation publique à effectuer ;

ATTENDU la présentation du projet de politique à la Table du Comité consultatif de gestion du 13 septembre 2011 ;

En conséquence,

CC-5884-09-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet « Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école » pour l'année scolaire 2011-2012.

QUE ledit projet soit déposé pour consultation publique, tel que prévu au calendrier ;

QUE ledit projet soit transmis aux conseils d'établissement des écoles et au comité de parents pour consultation.

A D O P T É

14.4 Fête des Ursulines

M^{me} Carole Dufour fait un résumé de cette activité et de sa réussite ainsi que de la collaboration de certains employés de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

14.5 Motion de félicitations – Comité organisateur du tournoi de golf

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement:

CC-5885-09-11

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la tenue de la 10^e édition du Tournoi de golf de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets qui s'est tenu le 10 septembre dernier, au Club de golf Saint-Prime-sur-le-Lac.

Pour son 10^e Anniversaire, cet événement fut une grande réussite.

A D O P T É

15. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général, pour le mois de septembre 2011, fait partie intégrante du bulletin mensuel La P'tite ardoise, édition du 9 septembre 2011.

16. **Rapport d'activités du président**

Le rapport d'activités du président, pour les mois d'août et de septembre 2011, sera déposé ultérieurement.

17. **Rapport des commissaires-parents**

Il n'y a rien à signaler.

18. **Rapport des comités officiels**

Il n'y a rien à signaler.

19. **Revue de presse**

La Revue de presse, pour la période s'échelonnant du 26 juin au 2 juillet 2011 (Vol. 3 n° 1), du 3 juillet au 9 juillet 2011 (Vol. 3 n° 2), du 10 juillet au 16 juillet 2011 (Vol. 3 n° 3), du 17 juillet au 23 juillet 2011 (Vol. 3 n° 4), du 24 juillet au 30 juillet 2011 (Vol. 3 n° 5) et du 31 juillet au 6 août 2011 (Vol. 3 n° 6), est déposée en format électronique pour les commissaires.

20. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de questions.

21. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 27 septembre 2011, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

22. **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

CC-5886-09-11

A D O P T É

(Annie Tremblay, secrétaire générale)

(Rémi Rousseau, président)